

2019-05-75

7.3 - Résolution - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, tenue le **6 mai 2019**, et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Jean-François Boulet
Siège #2 - Jean-Guy Lapierre
Siège #3 - Claude Grenier
Siège #4 - Réal Gosselin
Siège #6 - Charles Gosselin

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #5 - François Boulanger

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Diane Turgeon.

Mme Nicole Domingue, directrice générale, ainsi que Mme Anne-Marie Grégoire, directrice générale adjointe, assistent également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2019-05-75**

ATTENDU QUE le projet de loi n°108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article ou à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), la municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Réal Gosselin
Appuyé par : Jean-François Boulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil de la Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton adopte, tel que présenté, la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, le **17 mai 2019**.

Nicole Domingue, directrice générale
et secrétaire-trésorière

"Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du **6 mai 2019** de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, lors de sa prochaine séance."